#49

LVmag

Magazine municipal d'information de la ville de Lunel-Viel

OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2020

8 Actualités
La ville se mobilise pour la petite enfance

15 Aménagements
Création d'un pôle inclusion sociale au service du public

16 Vie locale
Une rentrée sportive sous le signe du Covid

Rentrée
Une ouverture de classe à Lunel-Viel

www.ville-lunelviel.fr

VILLE DE Lunel-Viel

Fête des associations : une édition particulière

En raison de la crise sanitaire du COVID-19, l'édition 2020 de la fête des associations et de la gratiferia a eu lieu sous une forme un peu différente le 5 septembre dernier, avec la mise en place d'un protocole sanitaire : sens de circulation, gestion du flux de visiteurs, port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydro-alcoolique… Malgré le protocole sanitaire strict, les associations comme le public se sont relayés toute la matinée aux différents stands maintenus à bonne distance, des associations mobilisées pour relancer leurs activités.

Nouveaux arrivants. 50 familles recensées

En marge de la fête des associations, les nouveaux Lunelviellois ont été reçus à la salle Roux pour la traditionnelle cérémonie des nouveaux arrivants. Pour 2020, une cinquantaine de familles a été recensée. À l'issue de la présentation de la ville aux nouveaux résidents, le Maire Fabrice Fenoy les a conviés à un apéritif dans le parc de l'Orangerie, dans le respect des gestes barrières.

LE CHIFFRE DU MAG

142

C'est la quantité **en kilos de légumes offerts au CCAS par les Jardins Partagés** depuis le mois de juin. Un coup de pouce bien apprécié des bénéficiaires de l'aide alimentaire qui mangent local.

Covid-19 : les agents municipaux sensibilisés au port du masque

Dans le parc de l'Orangerie, une opération de sensibilisation des agents au port du masque a mobilisé, le 22 septembre dernier, le personnel communal en contact avec les administrés. Objectif de la manœuvre : présenter les mesures et les gestes à suivre pour porter efficacement un masque de protection, qui, depuis le 20 juillet dernier est devenu obligatoire dans tous les lieux publics clos et depuis le 28 septembre dans les rues de Lunel-Viel.

Réunion de rentrée pour les agents municipaux

Conformément à ses engagements de début de mandat, le maire de Lunel-Viel, Fabrice Fenoy, a accueilli, le lundi 31 août au matin, l'ensemble du personnel communal afin de confirmer le sens des actions des élus au regard de leur projet basé sur le cadre de vie des Lunelviellois. Ce fut l'occasion de préciser tant sur le fond que sur la forme le type de relations élus - agents, élus - population et agents - population. En rappelant l'attachement de l'équipe municipale au service public ainsi que sa volonté de soutenir la progression des carrières de chacun des agents. Il a annoncé les projets d'investissement pour les services techniques et a ensuite invité chaque service à faire un point de situation en ce moment de rentrée.

Arrivée à Lunel-Viel de la marche partie de Montpellier

Un collectif de nombreux groupes de sans-papiers et d'associations solidaires a organisé une marche vers Paris au départ de plusieurs villes de France. Pour le premier jour, ceux partis de Montpellier sont arrivés à Lunel-Viel dimanche 20 septembre au soir, accompagnés de sympathisants, déterminés et heureux d'être chaleureusement accueillis dans le parc de l'Orangerie, par le Mrap, en accord avec la municipalité. Une cinquantaine de personnes, réclamant leur régularisation, la fermeture des centres de rétention et le logement pour tous, sera rejointe au fur et à mesure du temps par d'autres groupes, grossissant les rangs pour un grand rassemblement devant l'Élysée, prévu le 17 octobre.

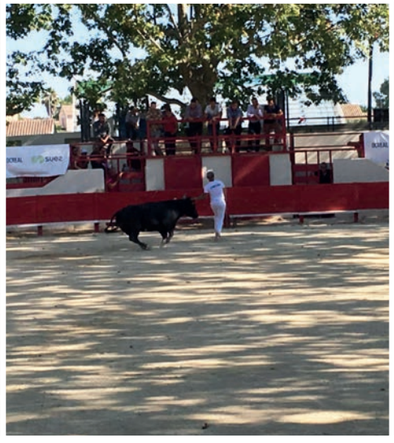

Une saison blanche dans les arènes de Lunel-Viel

L'après coronavirus Covid-19 a permis le retour de deux courses camarguaises dans les arènes de Lunel-Viel, les 17 et 18 juillet dernier, organisées par les Clubs taurins réunis. Malheureusement la saison taurine n'a pu repartir dans un secteur d'activité complètement à l'arrêt, la fête d'été reportée à la rentrée ayant été annulée en raison de la situation sanitaire. Le rendez-vous est donné l'année prochaine pour tous les amoureux de taureaux.

Jardins partagés
Outil pédagogique et espace de découverte

Cet été, les enfants de l'ALSH de Lunel-Viel se sont rendus par petits groupes aux Jardins Partagés avec les animateurs. Les jardiniers leur ont fait découvrir les différentes parcelles et le potager. Ils ont pu goûter aux tomates et ont cueilli les mûres qu'ils ont ensuite dégustées. Les enfants ont également découvert certaines plantes aromatiques. Ils sont repartis avec le sourire aux lèvres et des bouquets de fines herbes.

La fin de l'été a été propice aux jardiniers qui ont réalisé une centaine de boutures dans le but de fleurir certains points du village, en remplacement ou complément de plantations déjà existantes.

SOMMAIRE
N°49

6/9
Actualités
COVID-19 : nouvelles mesures gouvernementales
Le CCAS mobilisé
La ville se mobilise pour la petite enfance
Le RAM, un outil au service de la petite enfance

10
Environnement
Les arbres du Département mis en terre

11/13
Dossier
Rentrée : une ouverture de classe à Lunel-Viel

14/15
Aménagements
L'actualité des chantiers
Création d'un pôle inclusion sociale au service du public

16/17
Vie locale
Une rentrée sportive sous le signe du Covid
Nouvelles associations et actualités :
L'AFPEC, l'équitation autrement
Une nouvelle association au chevet du handicap

26
Tribune

27
Pratique

Publication de la mairie de Lunel-Viel
Hôtel de ville - 121 avenue du Parc - 34 400 Lunel-Viel
Directeur de la publication
Fabrice Fenoy, Maire de Lunel-Viel
Rédaction et maquette
Hélène Fernandez, Service communication
Crédits photos
Service communication
Impression
JF Impression - Tirage : 2 000 exemplaires
Pour tout problème concernant la distribution du magazine, contactez le 04 67 83 46 83 - www.ville-lunelviel.fr

Ce journal est imprimé dans le respect de la démarche Imprim'Vert

Chères Lunelvielloises, chers Lunelviellois,

Dans le numéro précédent, vous avez pu découvrir vos nouveaux élus. Après la période d'installation, l'équipe municipale s'est mise en action.

La rentrée nous a apporté une bonne nouvelle : Lunel-Viel rejoint le club envié des communes où on ouvre des classes ! Depuis deux ans, les nouveaux locaux de l'école Courbet attendaient cette décision de l'Education nationale. C'est chose faite : la création d'un nouveau poste d'enseignant permet d'alléger les effectifs en grande section de maternelle et en CP. C'est le reflet de notre dynamisme, de la bonne image et de la vitalité de notre village.

« Améliorer l'offre de garde de jeunes enfants (0-3 ans) » : c'était l'une de nos propositions. Elle est désormais mise en œuvre, avec l'aide de la Communauté de Communes. Améliorer la complémentarité entre les modes de garde, installer une permanence régulière de la coordination petite enfance en mairie, suivre avec attention le nombre de places disponibles en crèche et préserver l'emploi des assistantes maternelles, développer des animations communes aux différents modes d'accueil… Autant de points qui faciliteront le parcours des jeunes parents et permettront dès le plus jeune âge la socialisation des enfants par des échanges entre crèches et assistantes maternelles, des activités et des spectacles partagés.

Allez acheter votre pain à vélo ! Un nouveau tronçon cyclable relie désormais les Roucagniers au Fournil de Lunel-Viel. C'est aussi le premier maillon de la Traverse, cet itinéraire piéton et cyclable à travers notre village. Celui-ci se verdit également grâce aux cinquante arbres plantés cet automne avec l'aide du Département. Les chantiers se poursuivent aussi grâce au savoir-faire de nos agents municipaux : bientôt, le Centre Communal d'Action Sociale sera installé en rez-de-chaussée dans les locaux rénovés de l'ancienne mairie (à côté de la crèche de Kadine). Et la solidarité est toujours au rendez-vous entre Lunelviellois, avec l'aide alimentaire et une nouvelle association pour accompagner les « aidants », Autour d'Handi. Comme quoi, Covid ou pas Covid, notre village continue à vivre. Et c'est fort bien ainsi !

Fabrice Fenoy, Maire de Lunel-Viel
@FabriceFenoyLV

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

villedelunelviel **@Lunel_Viel** **@villedelunelviel**

Pour toutes questions sur le magazine, contactez la rédaction : communication@ville-lunelviel.fr

COVID-19 : nouvelles mesures gouvernementales

Suite aux annonces faites le 23 septembre 2020 par le Ministre des solidarités et de la santé, le département de l'Hérault est placé en alerte renforcée. Conformément aux concertations avec le Préfet de l'Hérault, de nouvelles mesures sont prises pour Lunel-Viel et l'ensemble des communes du département.

Qu'est-ce que la zone d'alerte renforcée ?
Le territoire français se découpe en plusieurs zones : les zones vertes, les zones rouges et les zones en état d'urgence sanitaire.
Les zones rouges, c'est-à-dire les zones où circule activement le virus, sont désormais découpées en 3 catégories : zones d'alerte, zones d'alerte renforcée et zone d'alerte maximale.
Lunel-Viel et les communes du Pays de Lunel, du Pays de l'Or et de la Métropole de Montpellier, sont actuellement placés en zone d'alerte renforcée. Cette zone se définit par un taux d'incidence de plus de 150 cas pour 100 000 habitants et de 50 cas pour 100 000 habitants chez les personnes âgées.

Port du masque
Le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans et plus, lorsqu'elle accède ou demeure sur la voie publique et dans l'ensemble des lieux ouverts au public.

Rassemblement et festivités
• Jauge des rassemblements portée à 1000 personnes ;
• Interdiction des grands événements déclarés comme fêtes locales ;
• Interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public ;
• Fermeture de toutes les salles des fêtes et salles polyvalentes publiques pour les activités festives et associatives (la pratique sportive est suspendue pour les adultes «amateurs». elle reste autorisée pour les scolaires, les mineurs pratiquant en association sportive et les sportifs de haut niveau et/ou en formation professionnelle ou universitaire) ;
• La célébration civile des mariages à l'hôtel de Ville est autorisée cependant les festivités sont interdites ;
• Les lieux de culte restent ouverts dans le respect des règles sanitaires ;
• Les squares et jardins restent ouverts dans le respect des règles sanitaires ;
• Les événements ou rassemblements dans les établissements recevant du public (Maison des associations, bibliothèque, Foyer) sont autorisés dans la mesure où un protocole sanitaire a été mis en place. Ces rassemblements ou événements ne peuvent se faire uniquement en position assise.

Une prime Covid pour les agents municipaux

Les agents municipaux ayant été sur le front durant le confinement ont reçu une prime exceptionnelle. Sont concernés 39 agents qui ont participé à la continuité du service public. Une manière de saluer leur implication pendant la crise sanitaire.

Acté à l'unanimité au conseil municipal en juillet dernier, le versement d'une prime Covid-19 sur la paie de septembre, concerne les agents particulièrement mobilisés entre le 16 mars et le 10 mai 2020. Le montant individuel de la prime Covid, attribué pour un même taux, pouvant aller de 330 jusqu'à 1 000 euros, varie en fonction des conditions de travail (sur site et/ou à distance), de la disponibilité, du nombre de jours travaillés et des missions exercées (avec exposition au risque) en lien avec la crise sanitaire. Par ce geste, les élus montrent leur considération aux agents présents en «première ligne» pendant l'état d'urgence sanitaire.

Fabrice Fenoy, à la tête du **Syndicat Mixte Entre Pic et Étang**

Fabrice Fenoy, le maire de Lunel-Viel, a été élu président du Syndicat Mixte entre Pic & Etang qui gère l'incinérateur. Il souhaite « réorienter progressivement la politique de traitement des déchets pour aller vers une approche plus vertueuse pour la santé et l'environnement ».

Le SMEPE en bref

Créé en 1991, le SMEPE s'étend aujourd'hui du secteur Est-Hérault au secteur Ouest-Gard, il regroupe 89 communes des 6 groupements qui le composent (CC Pays de Lunel, CC Grand Pic St Loup, CA Pays de l'OR, CC Rhony, Vistre, Vidourle, CC Pays de Sommières et la CC Terre de Camargue) pour une population de près de 208 000 habitants (et plus de 400 000 pendant les mois d'été).

Les missions du SMEPE

À l'origine de la création du SMEPE, une volonté commune de mettre en place des modes de traitement des déchets avec une priorité donnée à la valorisation et au recyclage. C'est dans ce contexte que le SMEPE a pris l'initiative de créer l'usine de valorisation énergétique de Lunel-Viel en mandatant la société OCREAL.

En chiffres

243,72 kilos, c'est la quantité d'ordures ménagères résiduelles que produit un habitant du Pays de Lunel par an (2019), contre 261 kg/habitant/an pour la moyenne nationale.

19 kilos de déchets ménagers et assimilés en moins par an et par habitant d'ici fin 2020, c'est l'objectif que s'est fixé le Pays de Lunel.

120 000 tonnes par an, c'est la capacité de traitement de l'incinérateur Ocréal.

89 000 tonnes par an, c'est la quantité de déchets ménagers en provenance du SMEPE (89 communes de la zone Est de l'Hérault et Ouest du Gard).

53 000 tonnes par an, c'est la quantité prévisionnelle de déchets ménagers en provenance du SMEPE pour 2030.

Aide alimentaire

Le CCAS mobilisé

Le CCAS de Lunel-Viel assure tout au long de l'année la distribution de l'aide alimentaire aux personnes à faibles ressources ou rencontrant des difficultés passagères.

Fortement mobilisé pendant le confinement, le CCAS a poursuivi la distribution de l'aide alimentaire pendant la crise sanitaire. Des colis d'urgence ont été distribués cet été pour les plus vulnérables et la distribution des denrées alimentaires a repris avec la mise en place d'un protocole sanitaire au Point Solidarité depuis le 9 septembre. À ce jour, 48 foyers, représentant 128 personnes bénéficient de l'aide alimentaire sur la commune dont 50% de familles monoparentales. La distribution se déroule tout au long de l'année, tous les quinze jours, le mercredi après-midi de 14h30 à 17h au local du CCAS (Point Solidarité Nelson Mandela - rue des Thermes).

En raison de la pandémie de Covid-19, les produits secs sont préparés dans le respect du protocole sanitaire par les bénévoles le lundi après-midi avant d'être distribués aux bénéficiaires et complétés par les produits frais le mercredi après-midi.

d'info :
Renseignements et demande d'inscription (sous conditions de ressources) auprès du CCAS. Tel : 04 67 83 46 88 de 09h à 12h30

L'association Coup de Pouce **recrute deux animateurs**

L'association «Coup de pouce» soutenue par la mairie propose des actions d'accompagnement périscolaires à travers des activités ludiques en direction d'enfants de CP fragiles en lecture et d'enfants de CE1 fragiles en lecture et mathématiques. Elle recherche deux animateurs, pour des interventions à l'école élémentaire Gustave Courbet.
Compétences requises : Bac plus 1 souhaité avec si possible une expérience d'animation auprès d'enfants de cet âge. Qualités recherchées : excellent relationnel, capacités rédactionnelle, d'écoute et de patience. Contrat à durée déterminée de 24 semaines entre le 15 novembre 2020 et le 15 juin 2021. Une formation préalable est à prévoir. Les postes sont donc à pourvoir très rapidement. Horaires : Coup de pouce lecture : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 16h30 à 18h. Coup de pouce lecture mathématiques : lundi, mardi, jeudi, de 16h30 à 18h.

d'info :
La candidature peut être déposée en mairie qui fera suivre (par voie postale :121avenue du parc 34400 Lunel Viel ou secretariat-general@ville-lunelviel.fr) ou appeler le pilote des coups de pouce, Adrien Riff au 06 30 79 95 04.

COVID-19 : événements annulés jusqu'à fin décembre

Suite aux annonces faites le 23 septembre 2020 par le Ministre des solidarités et de la santé, le département de l'Hérault est placé en alerte renforcée. Conformément aux concertations avec le Préfet de l'Hérault, de nouvelles mesures sont prises pour Lunel-Viel et l'ensemble des communes du département. Pour la santé de tous, la ville décrète l'annulation, jusqu'à la fin de l'année de tous les événements qui engendrent des rassemblements, à savoir : pas de Vide-grenier Junior – pas de manifestations pour récolter des fonds pour le Téléthon - pas de marché ni de concert de Noël. Concernant les salles communales et la halle des sports, elles sont fermées jusqu'à nouvel ordre et ne peuvent plus être louées. Les stades seront ouverts dans le respect du protocole sanitaire. Rappel, depuis le 28 septembre, le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans et plus, lorsqu'elle accède ou demeure sur la voie publique et dans l'ensemble des lieux ouverts au public.

Reprise de l'atelier **pâtisserie**

L'atelier pâtisserie du CCAS reprend en octobre avec la mise en place d'un protocole sanitaire et d'un nombre de participants limité à 8 personnes maximum. Les prochains ateliers auront lieu les jeudis 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre de 14h à 17h. L'atelier cuisine reprendra en janvier avec l'accord de la Banque Alimentaire sous contraintes sanitaires.

d'info :
Renseignements et inscriptions auprès du CCAS. Tel : 04 67 14 27 28

Atelier couture **Le CCAS** recherche une animatrice

Le CCAS est à la recherche d'une animatrice pour le lancement d'un atelier couture. La personne recherchée doit être un passionné de la couture et de la création pour animer bénévolement les ateliers.

d'info :
Vous êtes intéressé(e)? Contactez le CCAS au 04 67 83 46 88

Permanences **Mutuelle pour tous**

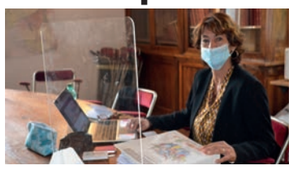

Les permanences pour la mutuelle santé mutualiste « Ma commune ma santé » ont repris en mairie depuis le mois de septembre. Sans questionnaire de santé et sans condition de revenu, la mutuelle solidaire s'adapte aux besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux avec des tarifs négociés. Les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous auprès du CCAS pour assister aux prochaines permanences les vendredis 9 octobre, 6 novembre et 11 décembre, de 8h30 à 12h. Sur Rendez-vous après de l'accueil de la mairie.

d'info :
Plus d'infos au 09 72 56 78 26 ou par mail : lr.mcms@gmail.com

NOUVEAU

Les permanences du RAM à Lunel-Viel

Le RAM ouvre une permanence délocalisée sur Lunel-Viel, le deuxième jeudi de chaque mois de 15h à 17h. Esméralda Roussillon, animatrice au RAM accueillera parents et professionnels de la petite enfance et répondra à leurs questions dans l'annexe de la bibliothèque municipale, sur la place du 14 juillet. Contact au 04 67 83 45 47 ou par mail : ram@paysdelunel.fr

Prochaines permanences les jeudis 12 novembre et 10 décembre de 15h à 17h.

Modes d'accueil

La ville se mobilise pour **la petite enfance**

Améliorer l'offre et renforcer la complémentarité entre les modes de garde est l'une des grandes orientations portées par la municipalité. L'ouverture, cet automne, d'une permanence régulière du RAM sur la commune, montre la volonté de la commune de répondre aux attentes et besoins des familles lunelviellloises.

À Lunel-Viel, l'offre des modes de garde proposés est variée (crèche des *Bisounours*, micro-crèche *La maison de Kadine*, assistantes maternelles*)*. Aussi, pour aider les parents dans leur choix d'un mode de garde adapté à leur style de vie et à leurs besoins, la ville souhaite développer la complémentarité des modes d'accueil.

Une fiche unique

C'est dans cette optique, qu'en partenariat avec la coordination Petite Enfance de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, une fiche d'inscription unique pour la recherche d'un mode d'accueil a été mise en place. À destination des parents, cette fiche unique (en téléchargement sur le site de la ville, rubrique «A tout âge/petite-enfance») permet de rationaliser l'articulation entre les différents modes d'accueil sur le territoire et de mutualiser les demandes en attente à la crèche et chez les assistantes maternelles. Cela permet également plus de transparence dans l'attribution des places en crèche.

Une permanence du RAM sur la commune

Afin de répondre davantage aux besoins des familles, l'ouverture d'une permanence délocalisée du Relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM) sur la commune est prévue une fois par mois. Il s'agit de recevoir les familles et les assistantes maternelles de Lunel-Viel afin de les accompagner et de les informer sur les différents modes d'accueil, les droits et obligations de chacun, les activités du secteur petite enfance, le métier d'assistante maternelle...

Des animations communes

Enfin, proposer davantage d'animations communes aux enfants des crèches et aux enfants encadrés par les assistantes maternelles, traduit la volonté communale de décloisonner les univers professionnels et d'apporter aux enfants bien-être et activités nécessaires à leur épanouissement. La prochaine animation collective en ce sens, à destination des petits lunelviellois, aura lieu de 15 décembre prochain.

Le RAM, un outil au service de la petite enfance

Le Relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM) du Pays de Lunel est l'interlocuteur des parents et assistants maternels des 14 communes du Pays de Lunel, dont Lunel-Viel. Outre son antenne à Lunel, il intervient sur le territoire en partenariat avec la CAF de l'Hérault et le Conseil Départemental.

Un interlocuteur privilégié

Il s'agit d'un lieu d'informations, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Le RAM met à disposition des parents une liste actualisée des places disponibles chez les assistantes maternelles. Actuellement, 27 assistantes maternelles dont 23 en exercice, sont référencées sur Lunel-Viel. Elles offrent un accueil chaleureux, individualisé et familial à leur domicile. Le RAM apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences au travers d'animations collectives. À Lunel-Viel, elles ont lieu deux fois par mois au dojo municipal. En plus de ces temps collectifs, le relais propose aussi des sorties en groupe et ouvertures sur l'extérieur (sortie à la médiathèque, pique-nique…). Le RAM, ce sont également des ateliers de professionnalisation à destination des assistants maternels. La prochaine formation, prévue sur Lunel en novembre abordera le thème des « signes de maltraitance chez l'enfant ».

d'info :
Les bureaux du RAM - Service Enfance 386, avenue des Abrivados 34400 Lunel - Tél. : 04 67 83 45 47 - Mail : ram@paysdelunel.fr

3 QUESTIONS À

Esméralda Roussillon, nouvelle interlocutrice au RAM

Depuis le 1er septembre, Esméralda Roussillon est la nouvelle interlocutrice du RAM sur la commune de Lunel-Viel. Au-delà de ses activités d'accompagnement, elle est chargée d'animer le RAM sur la commune. Rencontre.

Esméralda Roussillon, pouvez-vous vous présenter ?
Après avoir travaillé comme éducatrice de jeunes enfants en crèche et foyer de l'enfance, j'ai d'abord rejoint le RAM de Lunel à mi-temps en février 2020, puis à temps plein depuis septembre. Aujourd'hui, nous sommes quatre éducatrices au RAM itinérant de la CCPL à nous partager le territoire du Pays de Lunel. Pour ma part, j'exerce en itinérance sur les communes de Campagne, Galargues, Garrigues et Lunel-Viel.

En quoi consistent vos missions ?
Cela se fait en deux temps. Il y a un temps collectif par commune où les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent participent à des ateliers d'éveil. Sur Lunel-Viel, il y a deux rendez-vous par mois au dojo municipal. Ces temps d'accueil sont de véritables temps de loisirs pour les enfants et un lieu de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels. Puis il y a un temps administratif par commune avec la mise en place d'une permanence itinérante. Née de la volonté des élus, la permanence sur Lunel-Viel a lieu le deuxième jeudi de chaque mois à la bibliothèque municipale. Il s'agit de recevoir les parents et futurs parents pour les aider dans leurs choix de mode de garde de leur(s) enfant(s). C'est aussi un service adressé aux assistantes maternelles, qui peuvent être reçues pour des conseils juridiques ou dans leurs pratiques quotidiennes.

Comment s'organisent les ateliers collectifs dans le contexte du Covid-19 ?
Les animations ont repris selon un protocole sanitaire établi pour l'accueil lors des temps collectifs. Le matériel (jeux, parcours de motricité, livres…) est désinfecté avant d'être transporté par camion et installé sur le lieu d'accueil. La salle est également désinfectée après chaque séance. D'ailleurs la mairie met à disposition un agent communal en renfort. Bien entendu, le port du masque pour les adultes est obligatoire dès l'entrée dans les locaux. À chaque début de séance, les assistantes maternelles s'inscrivent sur le registre avec le nombre d'enfants participants. Puis, il est demandé à chacun de retirer ses chaussures et de se laver les mains avant le début de l'atelier qui commence par un temps d'accueil avec des jeux libres (parcours de motricité, coin bébé et jeux d'imitation...). Ensuite je mets en place une activité pour les enfants, par exemple un atelier pâte à sel. Nous favorisons les activités que nous pouvons utiliser qu'une seule fois. Puis, en fin de séance il y a un temps de regroupement pour symboliser la fin du temps collectif. C'est un retour au calme où l'on va se poser, raconter une histoire, chantonner. Les enfants présents restent sous la responsabilité des assistantes maternelles qui les accompagnent et participent aux activités. C'est aussi un temps d'échange, de partage d'expériences et d'idées. Puis on se dit au revoir.

Les enfants explorent de nouvelles expériences au dojo municipal avec Esméralda Roussillon, nouvelle animatrice au RAM.

Les rendez-vous de la Bibliothèque

L'heure **du conte**

Pour les petites oreilles à partir de 3 ans, deux rendez-vous de l'heure du conte sont organisés à la bibliothèque municipale les mercredis 21 octobre à 10h30 et 16 décembre à 15h. Sur inscription, 10 personnes maximum.

Atelier BD à partir de 8 ans

Atelier BD avec Jean-Christophe Lopez organisé le vendredi 30 octobre de 14h à 18h. Sur inscription, 10 personnes maximum.

d'info :
Inscription à l'Heure du conte et à l'atelier BD auprès de la bibliothèque au 04 67 83 46 70.

Spectacle
Mike Tiger fait son show

Le showman Mike Tiger, a.k.a. Michel le Tigre se produira sur la commune de Lunel-Viel le Mercredi 21 octobre à 15h dans le parc de l'Orangerie. Un spectacle familial sensible et burlesque, gratuit, proposé par la Communauté de Communes.
Plus d'infos en page 19.

Petite enfance
Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël offert par la municipalité aux enfants des crèches et assistantes maternelles de Lunel-Viel aura lieu le Mardi 15 Décembre. « Au pied du sapin », c'est le nom du spectacle musical proposé par Zoumac, l'occasion de faire chanter les enfants et de faire entrer la magie de Noël.

Plantations

Les arbres du Département mis en terre

Dans le cadre de l'opération « 8 000 arbres par an pour les communes de l'Hérault », cinquante arbres ont rejoint la commune de Lunel-Viel.

L'opération « 8000 arbres par an » à destination des communes de l'Hérault, visant à faire don d'arbres aux communes pour promouvoir les arbres dans les espaces publics et insuffler une prise de conscience collective, a été lancée en 2019 par le Département de l'Hérault. Ainsi, dès janvier 2020, celui-ci a commencé à livrer à plus de 200 communes qui ont répondu favorablement à l'initiative, dont Lunel-Viel, des arbres afin de végétaliser les centres villes, les places et autres lieux publics.

50 arbres plantés sur la commune

C'est ainsi que Lunel-Viel s'est vu doter en mars dernier de 50 arbres. Choisis pour leur développement et croissance rapide, la municipalité a opté pour des arbres d'ornement et d'alignement qui apportent une zone d'ombre et jalonnent principalement les allées et rue du centre-ville. Plantés juste avant le confinement, une douzaine d'arbres ont rejoint le peuplement de l'Allée Paul Manse. Le reste a été planté en bordure de la RN 113, dans les rues du Château d'eau, de la Cave et de la Madone. Certains ont également permis d'arborer le skatepark.

Cette action qui inscrit pleinement la ville dans son projet de développement durable déjà enclenché, a été renouvelé pour 2021. 50 arbres devraient être livrés gratuitement par le département sur 2021, pour être plantés au printemps et en automne, en différents points de la ville. Des arbres fruitiers (amandiers, cerisiers, abricotiers, figuiers et arbousiers) seront plantés notamment sur le chemin de Verdier, en bordure de la maison de retraite et des cyprès viendront compléter les essences déjà présentes dans l'arboretum.

Les plantations réalisées par ID Verde, sont offertes gratuitement par le Département, permettant à la commune de réaliser une économie de près de 50% sur le budget consacré à la végétalisation de la ville. Une opération que la commune compte bien renouveler tous les ans.

Une douzaine d'arbres (érable champêtre et érable plane) ont été plantés en bordure de l'allée Paul Manse.

Intempéries

Des arbres couchés par le vent

Suite aux fortes pluies et rafales de vent survenus à la mi-septembre, le parc de l'Orangerie a subi des dégâts importants et des chutes d'arbres qui ont contraint de faire intervenir en urgence une entreprise d'élagage. Le travail a consisté à sécuriser un sophora dans le parc et en abattre un deuxième sur l'Allée Paul Manse. Celui-ci sera remplacé au printemps prochain dans le cadre du projet « 8000 arbres » du Département.

Rentrée

Une ouverture de classe à Lunel-Viel

Après plusieurs mois de confinement et d'école à la maison, tous les enfants ont retrouvé leurs écoles. La rentrée 2020 est marquée par le respect des gestes barrières. Mais elle reste tout de même un moment de joie pour bon nombre d'élèves.

Une ouverture de classe à Lunel-Viel

Mardi 1er septembre, ce sont 518 élèves qui ont retrouvé le chemin de l'école à Lunel-Viel. La rentrée s'est bien déroulée avec l'ouverture d'une nouvelle classe de CP et grande section. Le protocole sanitaire a été allégé par rapport à celui de l'année scolaire précédente.

Une nouvelle classe

Lunel-Viel compte cette année 518 élèves, 212 en maternelle, 306 en élémentaire, soit une augmentation de 7% de l'effectif par rapport à l'année dernière. Concernant le périscolaire, 167 enfants sont inscrits à l'accueil du matin ou du soir, soit 32% des effectifs (dont près de deux tiers appartenant à l'élémentaire) contre 30% en 2019. 293* enfants sont aussi inscrits à la cantine, soit plus de 55 % des effectifs. Cette hausse des effectifs conséquente pour les deux écoles a conduit à l'ouverture d'une classe à double niveau GS/CP installée dans une classe de l'école Gustave Courbet, équipée de sanitaires adaptés aux enfants de maternelle. Cette nouvelle classe comprend 24 élèves ; 18 enfants de grande section de maternelle et 6 CP.

*Ce chiffre est basé sur les deux premières semaines pleines de cantine, soit 8 jours du 7 au 18 septembre 2020

Respect du protocole sanitaire

La distanciation physique et les gestes barrières sont toujours appliqués : le port du masque est obligatoire pour les adultes ; enseignants et personnel communal présent dans les écoles. Les vingt-neuf agents qui travaillent dans les écoles portent des masques (fournis par la Ville) et des gants. Les espaces extérieurs sont organisés en zonage par groupe de niveaux, tout comme les espaces de restauration. Trois entrées sont maintenues à l'école élémentaire et deux à l'école

maternelle, afin de limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les classes sont entièrement nettoyées et désinfectées une fois par jour, les points de contact (poignées…) sont, quant à eux, désinfectés plusieurs fois par jour. Une attention particulière est portée au réapprovisionnement en consommables dans les sanitaires et les salles de classe équipées de lavabos. Les tables du réfectoire sont désinfectées par le personnel communal après chaque service. À l'école élémentaire, le self fonctionne en semi-self, c'est-à-dire que les enfants vont se servir au self pour l'entrée, le fromage et le dessert. Le plat principal est servi à table par les dames de cantine. En maternelle, trois services dans les deux salles de restauration sont maintenus chaque jour avec service à table et désinfection entre chaque service. Le protocole de l'Éducation nationale est donc strictement respecté dans l'objectif commun de limiter la propagation du virus et de garantir à tous un haut niveau d'hygiène.

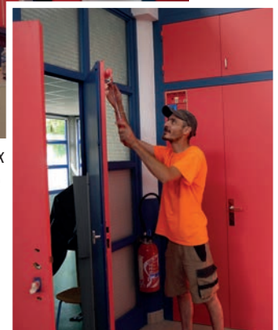

Des travaux durant l'été *- Parmi les travaux menés pendant l'été, l'espace petite section de l'école maternelle a été repeint par les agents du service technique en rose framboise pour mettre un peu de peps à cet espace collectif utilisé sur le temps périscolaire.*

18 enfants de grande section de maternelle font leur rentrée à l'école élémentaire aux cotés de 6 élèves de CP suite à l'ouverture d'une classe double-niveau en concertation avec l'académie.

C'est reparti pour le Conseil d'enfants *Sur le temps méridien les enfants préparent les écharpes tricolores et les candidats préparent leurs affiches afin de convaincre les camarades de voter pour eux. Onze sièges sont à pourvoir sur l'école. Rendez-vous après les vacances de la Toussaint, pour les résultats des élections !*

En chiffres

518 élèves
212 en maternelle *répartis en 7 classes (dont 18 écoliers de grande section basculés en école élémentaire)*
306 en élémentaire *répartis en 12 classes (CP, CE1, CE2, CM1, CM2 y compris les 6 CP qui sont dans la nouvelle classe double-niveau).*

293 repas *commandés par jour sur les deux établissements*

28 agents municipaux *interviennent au sein des écoles : ATSEM, animateurs, agents de la cantine, agents d'entretien…*

3 questions à

Johanna Moussu, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, à l'inclusion sociale et éducative

Quelles sont les nouveautés pour cette rentrée scolaire 2020 ?

Toute nouvelle dans cette prise de fonction, je suis ravie de commencer ce mandat par une ouverture de classe. C'est une excellente nouvelle. Lunel-Viel bouge. C'est un village attrayant qui maintient sa jeunesse et son dynamisme. Un véritable travail de partenariat entre la municipalité, les directrices des écoles et l'inspection académique a permis d'accueillir des enfants plus nombreux cette année. Nous avons œuvré pour cette ouverture de classe qui permet de soulager les deux écoles. Les enfants sont moins nombreux en grande section et en CP, ce qui améliore les conditions d'enseignement.

Quels sont les moyens mis en place pour accueillir cette nouvelle classe ?

L'extension récente de Gustave Courbet a permis d'accueillir cette ouverture de classe. Elle avait été prévue pour accueillir éventuellement des enfants de la maternelle. Ils ont un espace dédié dans la cour pour les temps de récréation et temps méridiens. Ainsi, 18 enfants de grande section ont pu rejoindre l'école des « grands ». Dans un premier temps, nous avons mis à disposition un agent municipal pour accompagner ces enfants dans leur nouvelle école en attendant de procéder au recrutement et à l'officialisation d'un poste d'ATSEM. Cet agent municipal sera là dès 8h pour l'accueil périscolaire du matin jusque sur le temps de la cantine. Comme leurs camarades de la maternelle, ces petits élèves sont servis à table, à l'école élémentaire par une dame de la cantine, et aidés par leur ATSEM. Après un temps de pause bien mérité, l'ATSEM pourra retrouver l'enseignante et sa classe vers 14h45 et poursuivre le déroulement de la journée de ces « petits grands » écoliers. Son rôle est essentiel pour maintenir un lien privilégié et rassurant.

Quels sont vos autres dossiers ?

Le chemin de l'école, étant bien repris, le dispositif «Coup de pouce Clé» (Club de lecture et d'écriture) et «Clém» (Club de lecture, d'écriture et de mathématiques) va redémarrer ses activités. Ce service va progressivement passer en régie municipale. Je tiens à remercier l'association, partenaire depuis 12 ans, et son coordinateur Adrien Riff pour ces belles années de bénévolat et d'avoir donné la chance à chacun de pouvoir y arriver. Les activités extra scolaires sont maintenues pour les enfants. Nous avons donc reconduit l'aide à la pratique culturelle et le dispositif musical, en partenariat avec le GAM de Mauguio.
Cette rentrée est bien différente des années précédentes avec le contexte actuel. Les enseignants et le personnel municipal ont bien géré l'application des protocoles post confinement. Les enfants ont montré leur grande capacité d'adaptation. Il faut faire confiance aux enfants. Ils ont besoin de reprendre contact avec les copains de l'école et d'avoir leur univers social. Je suis contente de voir les enfants sortir de l'école avec le sourire, c'est essentiel.

L'actualité des chantiers

Rue André Auguste et Rue des Trois Ponts

Les travaux débutés en juillet dernier entre la rue André Auguste et la rue des Trois Ponts se sont achevés avec la pose de la signalisation horizontale et verticale (6 panneaux et un miroir), la réalisation d'une piste cyclable séparée de la circulation par une bordure haute de 60 mètres de longueur, la délimitation des 10 places de stationnement, la préparation des espaces pour plantations ultérieures et la pose d'une résine gravillonnée sur la piste cyclable (175 m²) et de bandes podotactiles (pour déficients visuels) sur les passages protégés (12 mètre linéaires).
Coût : 22 404,18€ TTC

Mise en valeur du Moulin, alimentation électrique du barbecue et de l'arboretum

Les travaux de construction d'un branchement électrique et les travaux d'aménagement d'illuminations du site (tranchées et câbles d'alimentation autour du belvédère) ont été réalisés par ENEDIS. Ils consistent en l'installation de 3 projecteurs pour l'éclairage extérieur (en blanc) et 2 projecteurs pour l'éclairage intérieur (de couleur) du Belvédère. L'illumination du site sera piloté par un coffret éléctrique installé à l'interieur du belvédère. Le branchement électrique permettra, outre l'illumitation, d'alimenter le barbecue Cooxy en libre accès et connecté. Les installations seront mises en service vers le 15 novembre. Coût : 27 717€ TTC.

Livraison de la nouvelle résidence «Les Jardins de Dolorès»

Le 23 septembre dernier, les nouveaux résidents ont emménagé dans la nouvelle résidence « Les jardins de Dolorès ». Située à côté de la résidence Georges Rouquier et à proximité immédiate des commerces et services le long de la RN 113, le bâtiment compte 43 logements neufs, inaugurés par Promologis. La résidence offre des logements de qualité pour un loyer maîtrisé. Les 43 appartements ont permis de satisfaire les demandes de 36 familles lunelvielloises. Ces logements sociaux évitent aussi à la commune un prélèvement de 19 000€ par an (450€ par logement social manquant). Solidarité et bonne gestion, une logique gagnant-gagnant !

Rénovation de la salle de musique pour les ateliers du GAM

La salle de musique dédiée à la pratique de la musique pour tous, au premier étage de la bibliothèque municipale, a fait l'objet d'une rénovation complète. Les travaux qui ont débuté fin septembre, comprennent : l'isolation phonique des murs, du plafond et du sol avec la pose d'une moquette, la reprise de l'électricité, des fenêtres et d'un point d'eau, le tout entièrement repeint. La cage d'escalier sera également repeinte et un hall d'attente entièrement refait à destination des parents, viendra parachever cette rénovation.

Les travaux devraient se terminer fin octobre, afin d'accueillir pour une troisième saison, les jeunes artistes qui recommenceront les cours, sous la baguette du chef d'orchestre, Laurent Guillot après les vacances scolaires.

Coût : 22 2613,64€ TTC - Subvention CAF : 40 % avec une partie en prêt à taux zéro.

Travaux

Création d'un pôle inclusion sociale au service du public

Les travaux dans les locaux du nouveau Pôle inclusion sociale, au rez-de-chaussée de la Maison des Associations ont commencé fin septembre. L'objectif est de regrouper un ensemble de structures afin d'en faire un point unique sur la commune. Ce projet s'inscrit dans la politique globale d'action sociale portée par la municipalité.

Un Pôle inclusion sociale est créé au rez-de-chaussée de la Maison des Associations (place du 14 juillet) afin de simplifier les démarches pour les usagers. Il comprendra :

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), chargé de l'instruction des demandes d'aide sociale (RSA, CMU et complémentaire santé), de la domiciliation et de la distribution de l'aide alimentaire ;
- Une unité « logement » chargée des demandes de logements sociaux ;
- Une mission « Handicap » chargée d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives.

Les travaux commencés en septembre et qui devraient se terminer d'ici la fin du mois d'octobre, ont été exclusivement réalisés par les services techniques de la ville. Ils comprennent des travaux de cloisonnement (pose de cloisons pour la création de deux bureaux), plomberie, électricité et câblage informatique, peinture et faux plafond.

La réunion préalable avec tous les acteurs du chantier : les agents des services techniques et les élus avait lieu le 23 septembre dernier.

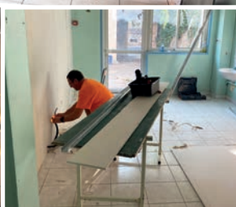

L'ANNUAIRE EN LIGNE
L'annuaire des associations est disponible sur le site de la ville. Régulièrement actualisé, il référence une quarantaine d'associations lunelviellloises et permet de faire une recherche par activité.

1,2,3... RENTREZ !

Une rentrée sportive **sous le signe de la Covid**

La rentrée des clubs et associations sportives est placée sous le signe du covid-19, et impose de nombreux aménagements pour le bon déroulement et la reprise des activités.

L'ensemble du secteur associatif vit une situation inédite depuis mars dernier, en raison des directives sanitaires préconisées par l'État et la Préfecture, les associations doivent respecter un protocole sanitaire strict. La commune met tout en œuvre pour faire respecter les consignes sanitaires en vigueur et l'application des protocoles, tout en soutenant le tissu associatif Lunelvellois. Avant d'accéder aux équipements sportifs, les associations s'engagent dans le cadre des créneaux accordés de suivre le protocole d'utilisation des salles communales et équipements sportifs couverts et extérieurs mis à leur disposition. Ces conditions d'utilisations restent évolutives en fonction des instructions gouvernementales ou recommandations ministérielles.

Fermeture des gymnases et arrêt de la pratique sportive pour les adultes

À compter du 28 septembre, et ce jusqu'au 27 octobre inclus, les établissements sportifs privés (salles de sport, salles de fitness) comme publics (gymnase), sont fermés. La pratique sportive est suspendue pour les adultes «amateurs». Elle reste autorisée pour les scolaires, les mineurs pratiquant en association sportive, aux sportifs de haut niveau et espoirs, sportifs professionnels, personne en formation professionnelle ou universitaire (STAPS).

NOUVELLES ASSOCIATIONS

L'AFPEC, **l'équitation autrement**

Jean-Baptiste Poustis, ancien champion de France d'équitation, passionné d'histoire et d'équitation, a décidé de créer une association pour promouvoir une équitation différente de celle généralement pratiquée. L'A.F.P.E.C (Association Française pour la Promotion de l'Équitation Classique) a pour but de développer et de promouvoir l'Équitation Classique Française en France et à l'étranger.

Jean-Baptiste Poustis est enseignant chercheur en équitation de tradition Française et galop 9. Titulaire du BEES 1(Brevet d'État d'Éducateur Sportif) et du BFEE (Brevet Fédéral Equitation Ethologique), il propose différentes formules d'enseignement que ce soit en leçon privée régulière, en stage ponctuel ou sur des conférences afin de faire découvrir une autre vision de l'équitation, celle enseignée par les maîtres classiques de l'école de Versailles. «*L'équitation classique est un art équestre qui plonge ses racines principalement dans l'équitation de la Grèce antique et dans celle de la Renaissance*». De l'initiation au perfectionnement, «*la pratique de la discipline est basée sur une équitation juste, et toujours dans le respect du cheval*». Jean-Baptiste Poustis se déplace dans toute la France et à l'étranger, et reçoit dans ses écuries sur Mauguio pour des leçons privées ou des stages ponctuels. En parallèle, il vient également de créer «PJB Production», une association qui a pour but de découvrir de nouveau talent en devenir quelque soit leurs disciplines artistiques. À travers ce regroupement de professionnels du spectacle (chanteuse, clown, cracheur de feu, cascadeur voltige…), il propose et met en scène des spectacles vivants à destination des entreprises, collectivités ou pour le cinéma.

Jean-Baptiste Poustis président de l'AFPEC et enseignant chercheur en equitation classique et aussi producteur de spectacles ci-contre dans le spectacle «Le Marquis de Pedrolino».

d'info :
AFPEC (équitation classique)
Contact : Jean-Baptiste Poustis au 06 34 09 41 70
ou par mail : afpec34@yahoo.com
Site web : https://afpec34.wixsite.com/equitation/emotional

PJB Production (production et diffusion de spectacles) :
Mail: pjb.production@yahoo.com
Site web : https://pjbproduction.wixsite.com/monsite

De gauche à droite : Delphine Pastor (secrétaire), Elsa Fenoy (trésorière), Emmanuelle Arquin (vice-Présidente), Sophie Grandgonnet (Présidente).

AUTOUR D'HANDI

Une nouvelle association **au chevet du handicap**

Une nouvelle association, baptisée « Autour d'Handi » vient de naître à Lunel-Viel. Sa présidente et fondatrice est Sophie Grandgonnet, cadre de santé et maman d'un enfant différent. Les objectifs de l'association s'articulent autour de la volonté d'œuvrer pour permettre l'évolution du regard social sur le handicap et faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap.

Qui êtes-vous ?
Nous sommes un groupe de mamans concernées par le handicap dans le champ professionnel ou personnel. Nous avons ou nous faisons encore l'expérience d'accompagner, de soigner un proche en situation de handicap.

S'en occuper au quotidien, c'est une aventure de vie à la fois inattendue et parfois éprouvante. On peut être amené à assumer des prises en charges complexes, des hospitalisations à répétition pouvant entraîner la perte d'un emploi. C'est aussi affronter des démarches administratives exigeant des compétences très spécifiques. Cela suppose de bien connaître ses droits pour pouvoir ensuite les faire reconnaître.

Être porteur d'un handicap ou avoir un enfant différent entraîne parfois un isolement social (lié par exemple à ses troubles du comportement). Il faut apprendre à composer avec la peur et la méconnaissance du handicap dans le regard des autres. Il faut parfois forcer l'ouverture de portes pour qu'un enfant en situation de handicap puisse être accueilli comme un autre enfant dans certaines structures, certaines activités.

Pourquoi créer «Autour d'Handi» ?
Nous avons souhaité créer l'association «Autour d'Handi» à Lunel-Viel pour partager notre expérience avec les personnes et les familles sensibles à ce sujet. Nous ne sommes pas des « spécialistes », des « experts » mais nous nous proposons d'apporter notre aide aux personnes qui rencontrent ces difficultés, dans la limite de nos compétences, et à notre mesure.

Quels sont les objectifs de l'association ?
L'objectif premier est de créer un point-ressources et d'être le relais d'informations entre les familles et les professionnels, associations ou institutions œuvrant pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Nous souhaitons aussi proposer des temps de rencontre et de convivialité aux familles par le biais de soirées d'information afin de permettre le partage d'expériences et faire évoluer le regard sur le handicap par des actions de sensibilisation.

d'info :
Pour rejoindre l'association ou en savoir plus sur Autour d'Handi, consultez sa page facebook
https://www.facebook.com/Autour-dHandi-110694230775360
Tél. : 06 21 81 05 32/ 06 19 54 24 55 - Mail : autourdhandi.assolunelviel@laposte.net

ROMAN

"La librairie Arcachonnaise" de **Sylvette Faisandier**

Sylvette Faisandier, auteur Lunelvielloise vient de sortir un nouveau roman policier.

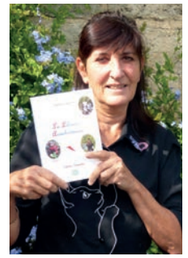

Fidèle à ses thèmes de prédilection, la famille, l'amitié et la nature, l'auteur livre un tout nouveau roman policier qui fleure bon l'océan. Louise le personnage central quitte Paris pour Arcachon. Entre la capitale et sa terre d'accueil, Louise nous entraîne malgré elle dans une série de meurtres perpétrés sur des jeunes filles qui lui ressemblent. Une aventure policière prenante et bien menée. En savoir plus sur la page Facebook de l'auteur : https://www.facebook.com/SylvetteFaisandierAuteur

JUDO

Remise des ceintures **pour le club de judo**

Mardi 15 septembre avait lieu la traditionnelle remise de grades durant laquelle les judokas se voient remettre leur nouvelle ceinture.

Reportée en septembre en raison de la pandémie de la COVID-19, la cérémonie de remise des ceintures du Judo Club Kumikata a réuni les judokas qui se sont succédés pour recevoir leur nouvelle ceinture et démarrer la saison. Une trentaine de ceintures a été distribué pour le club qui compte 80 licenciés dont une cinquantaine d'enfants. Félicitations aux nouveaux gradés !

Tribunes de libre expression des groupes d'élus au Conseil municipal, sous la responsabilité de leurs auteurs.

Tribune de l'opposition

MON ÉCOLE, MA BATAILLE

Face au sureffectif criant de l'école maternelle, le Rectorat a autorisé cette année l'ouverture d'une classe supplémentaire. Compte tenu de la taille des locaux actuels de l'école maternelle, la création de cette classe supplémentaire en double niveau GS-CP s'est faite dans les locaux de l'école Gustave Courbet. Celle-ci dispose en effet, de locaux neufs réceptionnés l'année dernière et conçus pour accueillir des enfants de Grande Section (sanitaires, modularité des salles, etc.).

Toutefois, la création de cette classe effectuée dans l'urgence post-rentrée et sans réelle anticipation de la part de l'équipe municipale en place, pose aujourd'hui des problèmes d'organisation : présence d'une ATSEM à mi-temps seulement, les locaux occupés ne sont finalement pas ceux qui étaient prévus, sanitaires non adaptés au GS, etc.

Lors du conseil municipal du 15/07 dernier, nous avions alerté la municipalité sur la nécessité de surveiller ces effectifs afin d'anticiper et de se préparer à l'ouverture d'une classe supplémentaire. Nous avons été gentiment éconduits au motif que le conseil municipal n'était pas le lieu pour aborder un tel sujet. Pourtant la gestion et l'aménagement des locaux sont de la pleine compétence de la commune, nous étions donc en droit d'en parler et le maire en devoir de nous répondre.

Néanmoins, en tant qu'élus, mais surtout en tant que parents d'élèves nous nous inquiétons :

- A court terme, quel visage pour nos écoles après la livraison complète de la nouvelle résidence se trouvant sur l'ancien site de la cave, ainsi que des deux prochaines résidences prévues au quartier de Lune et à L'Orangerie ?

- A long terme, quand est-ce que sera amorcée l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle ?

Pendant notre campagne électorale, nous avions alerté sur l'urbanisation galopante initiée durant les deux dernières mandatures. Nous souhaitions la maîtriser pour rattraper le retard de développement de nos infrastructures : il serait temps que la majorité actuelle ouvre les yeux et fasse également ce constat !

Stop aux rafistolages ! Chaque jour, les conditions de travail des différentes équipes pédagogiques et municipales sont mises à mal et les conditions de réussite de nos enfants sont amputées.

Donnons-leur les moyens qu'ils méritent : **si l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle est selon nous une priorité à long terme, la création d'un poste d'ATSEM à plein temps est quant à elle impérative et doit se faire sans délai.**

Notre équipe « l'Alternative » souhaite apporter sa contribution et sa vision au village. Mr le maire disait, lors de sa prise de fonction, qu'il souhaitait que l'on travaille tous ensemble. Nous répondons favorablement et sommes prêts à oeuvrer à cette mission d'ampleur pour le village.

Toutes les idées ont le droit d'être entendues et méritent de l'être ; nous en avons beaucoup à partager et pensons qu'elles pourraient faire avancer Lunel-Viel. Beaucoup d'élément de notre programme font, semble-t-il, partie des objectifs de la majorité (distributeur de billets, marché, etc.). Travaillons ensemble pour les faire éclore !

Sachez que nous nous investirons toujours pour rendre ce village meilleur.

Vos élus de l'Alternative

https://www.lunelvielalternative.com

Tribune de la majorité

DU PROGRAMME AUX RÉALISATIONS

La mise en place de notre équipe s'étant faite rapidement, nous sommes en capacité de commencer à mettre en œuvre le programme sur lequel vous nous avez élus.

Petite enfance : le parcours de recherche d'une place en crèche ou d'une assistante maternelle est souvent source d'inquiétude pour les jeunes parents. Nous sommes heureux de leur simplifier cette période de recherche. Avec l'aide de la coordination petite enfance de la Communauté de Communes, des permanences auront prochainement lieu en mairie pour orienter les parents : choix du mode de garde, étude comparée des coûts et des solutions en fonction des horaires et de la situation socio-professionnelle… C'est un véritable service personnalisé qui se met en place. Une fiche unique permet également d'identifier au mieux les attentes des parents et de leur proposer une complémentarité entre les modes de garde.

L'accessibilité est également une de nos préoccupations majeures : parallèlement à la mise aux normes de la voirie, les services de la mairie et du Centre Communal d'Action sociale deviennent plus accessibles : deux locaux en rez-de-chaussée permettent davantage de fluidité et de confort.

Nous vous avions proposé un village plus vert, avec des déplacements plus respectueux de l'environnement. Lunel-Viel se végétalise avec la plantation de 50 arbres cet automne. Les déplacements à vélo sont encouragés : le premier tronçon de la Traverse est opérationnel, avec une piste cyclable sécurisée, de la boulangerie jusqu'aux Roucagniers.

Pendant que nous agissons, l'opposition nous reproche… de ne pas dépenser assez ! Effectivement, nous consacrons un budget réduit à la formation des élus en 2020 : l'année est presque écoulée, et les temps sont peu propices aux grandes sessions collectives de formation. Cela ne nous empêche pas de voter une prime COVID pour remercier les agents municipaux pour leur dévouement pendant la période du confinement. Mais à la différence de l'opposition, nous n'en avions pas fait un argument de campagne !

Nous avons obtenu cette année une ouverture de classe. Si les enfants sont accueillis aujourd'hui dans de bonnes conditions, c'est parce que nous avons été suffisamment économes dans la gestion quotidienne pour planifier les investissements dont notre village avait besoin. Continuons ainsi, car c'est là que se trouve l'intérêt général.

Les élus de la liste « Lunel-Viel, un nouvel élan»

Véronique Baffalie, Stéphanie Berardi, Eric Billet, Bernard Boluda, Zoubida Bouabdallah, Gilles Cannat, Jérôme Carnus, Marie De Oliveira, Florence Faure, Fabrice Fenoy, Sylvie Froidure, Patrick Grandgonnet, Elisabeth Marin-Charpentier, Gérard Méthel, Johane Mongrain, Arnaud Musemaque, Johanna Moussu, Gaëtan Parigi, Marie Pellet-Laporte, Patrick Pellet, Gilles Ricome.

Mairie

Mairie de Lunel-Viel
121 avenue du Parc
34400 Lunel-Viel
04 67 83 46 83
www.ville-lunelviel.fr

- La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
- PERMANENCES LES LUNDIS de 17h à 18h - Services Accueil et Périscolaire : les deux premiers lundis de chaque mois : les lundis 12 et 19 octobre, 2 et 9 novembre, 7 et 14 décembre.
- Permanences du maire et des adjoints sur RDV
- SERVICE URBANISME
Accueil du public : tous les jours sur RDV de 8h30 à 12h00.
Permanences avec le service instructeur de la CCPL sur RDV tous les 15 jours.
Pour toute information, contacter le service urbanisme par tél : 04 67 83 46 84 ou mail : urbanisme@ville-lunelviel.fr

En bref

LA POSTE
Nouveaux horaires

Depuis le 28 septembre, le bureau de Poste de Lunel-Viel est ouvert du lundi au samedi de 9h à 11h.

État civil

Naissances

06/07 : GOUAL Aliya **06/07:** ZAMBRANO ZAPLANA Noa
11/07 : CALAO Maylon **14/07 :** ROUSSELLE Diego
15/07 : CROCHET Samuel **17/07 :** LE GALL DELPOUX Éva
22/07 : FARDEAU Juliette **23/07 :** TERRAL Alice
23/07 : NASSER Sarah **13/08 :** MAZAS Ayleen
14/08 : KHAZMA Sarah **31/08 :** DERVEAUX SUZANNE Léane
01/09 : WAOUAJRA Eden

Mariages

24/07 : COAT Louis-Marie et MOISSET Lucie
15/08 : CASSAR Alexandre et OTALORA Camille
15/08 : VIDAL Marie-Laure et LACROIX-ORIO Jérôme
22/08 : EL MARKHI Dounia et EDDEMLI El Mehd
05/09 : CEZARD Laurent et PÉTARD Caroline
12/09 : CAPITAIN Fabien et PICCIN Audrey
12/09 : SANS Florian et RODRIGUEZ LOPEZ Mickaela
19/09 : GILBERT Nathalie et PAUPY Michaël
03/10 : REMY Andy et LÉVY Sonia

Décès

17/07 : DOREY Christophe **09/08 :** JUANCHICH Raoul
19/08 : MARIN Mireille **22/08 :** POURADIER Aline
26/08 : GARCIA Isabelle **09/09 :** WINTERSTEIN Janine
02/10 : RIEUSSET Jean **02/10 :** CHEREQUE Eugénie

Agenda

SPECTACLE Mike Tiger

Mercredi 21 octobre à 15h
Parc de l'Orangerie (Salle Roux en cas de mauvais temps)
Par la Cie le CollectiHiHiHif

SHOW CLOWNESQUE

Mike Tiger, a.k.a. Michel le Tigre, est un véritable showman ! Il adore la scène, la lumière, les foules et surtout lui-même ! Pour son public, il brille de toutes les facettes de sa boule disco intérieure : Diabolos, synthétiseurs, hoola hoops, rythmes et danse. Il donne tout, tout seul. Un show rempli d'énergie, dans lequel le spectateur est témoin des hauts et des bas de ce crooner raté, en recherche de reconnaissance…

L'artiste formé aux arts clownesques détourner la forme du cabaret à travers un jeu comique et physique pour aborder les thèmes de la solitude, l'égocentrisme et le besoin d'être aimé. Ce personnage charmeur et prétentieux se révèle petit à petit touchant. Dans une société qui nous pousse toujours plus à réussir, à gagner et à être le plus fort, le but de ce spectacle est de célébrer la faiblesse des humains.

Infos pratiques :
- Durée 40 min - Gratuit - Entrée libre
- Public familial à partir de 4 ans
- Port du masque obligatoire dès 11 ans

Numéros utiles

Police municipale de Lunel-Viel
avenue du Parc > 04 67 83 46 79
Portables : 06 82 84 70 51
06 73 04 69 59

Gendarmerie de Lunel
171 Avenue Général de Gaulle,
34400 Lunel > 04 67 83 06 23

Pompiers de Lunel
Chemin du Mas de Combet,
34400 Lunel > 04 67 13 56 30

Service départemental incendie 04 67 91 63 40

Centre hospitalier de Lunel
141 Place de la République,
34400 Lunel > 04 67 87 71 00

Clinique Via Domitia Lunel :
Pôle Santé Professeur Louis Serre, Chemin des Alicantes
34400 Lunel

Services des Urgences
> 04 67 91 92 00

CHU Montpellier 04 67 33 67 33

Médecins généralistes
> 140 Route de Valergues
- Docteur CONFAIS WALTON Marie-Paule 04 67 82 37 74
- Docteur BOISSIER Jean-Paul 04 67 83 01 55

> 70 Rue André Auguste
- Docteur CASSAN Jean-Christophe 04 67 71 72 12

URGENCES
SAMU 15
Pompiers 18
Police secours 17
Centre Anti-poison 01 40 05 48 48
GDF 02 41 43 65 65
EDF 0 810 333 034
Allo enfance maltraitée 119
SOS femmes maltraitées Montpellier 04 67 58 07 03
Violences conjugales 39 19
SOS sans abri 115

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LUNEL

présente

Mike Tiger

Un show plein d'énergie !

Par la compagnie le CollectiHiHiHif

Spectacle famillial à partir de 4 ans - durée : 40 min

Mercredi 21 octobre à 15h

LUNEL-VIEL

Parc de l'Orangerie

Entrée libre
sur inscription au 04 67 83 46 94

+ D'INFOS
www.paysdelunel.fr

Conception graphique : Lucile Belmonte stagiaire - Service communication - Communauté de Communes du Pays de Lunel - Août 2020 - Crédits Photos : Jean-Fred2 - Adobe Stock - droits réservés